

# PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIE DES FORETS

## TERMES DE REFERENCES

### ATELIER DE PRESENTATION-BILAN ANNEE 1 DU PPECF au CONGO

#### 1. Contexte et justification

La gestion durable des écosystèmes forestiers est depuis quelques décennies au centre des préoccupations de la communauté internationale. Cette prise de conscience s'est traduite au niveau des plus hautes hiérarchies politiques des pays d'Afrique Centrale par l'engagement des Chefs d'Etat à préserver le potentiel économique et la biodiversité des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, en signant notamment :

- des accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne qui, en relation avec le nouveau règlement bois européen attendu en mars 2013, ont entraîné un ensemble de travaux dont l'élaboration de nouvelles grilles de légalité (FLEGT) elles-mêmes reprises dans le principe 1 de l'éco-certification du standard FSC. ;
- une déclaration commune lors du premier sommet des trois bassins forestiers organisé en juin 2011 à Brazzaville où la COMIFAC, institution créée en 2000, a joué à plein son rôle d'orientation et d'harmonisation des politiques forestières suivant sa feuille de route, c'est-à-dire son plan de convergence, dans lequel s'inscrit une volonté d'améliorer l'exploitation industrielle des forêts, selon des normes jugées compatibles avec le développement durable.

A ce jour le bassin du Congo possède un véritable atout constitué par 5 millions d'hectares environ de forêts éco-certifiées, soit près de 10 % des surfaces exploitées, qui dans un objectif de progression continue impactera significativement et positivement l'exploitation forestière sur les plans industriels, sociaux et environnementaux, dans un contexte mondialisé extrêmement changeant et de plus en plus contraignant.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place le Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » - PPECF-COMIFAC (à travers la KFW) dont l'objectif est d'augmenter les superficies des forêts certifiées dans le Bassin du Congo afin d'y améliorer les conditions de protection et d'exploitation durable des ressources forestières.

Opérationnel depuis une année, ce Programme sous régional, a réalisé une série d'interventions qui encouragent la certification, notamment en :

- aidant directement les entreprises par des actions de formation et d'accompagnement ;
- favorisant un cadre réglementaire plus favorable à la certification ;
- en contribuant à la mise au point de procédures et d'outils méthodologiques « FSC » adaptés aux conditions d'exploitation des entreprises ;
- promouvant la formation d'auditeurs indépendants et en renforçant les capacités des cellules d'aménagement des entreprises ;
- contribuant à l'intégration d'un corpus d'acteurs qualifiés (Ongs de conservation, bureaux d'études spécialisés, etc.) dans une démarche d'appui continue aux sociétés forestières engagées dans la gestion durable.

#### 2. Leçons apprises

La promotion du PPECF qui a débuté en avril 2012 s'est essentiellement réalisée à l'occasion d'ateliers et de séminaires sous régionaux et autres réunions elle que, la 12ème plénière du PFBC tenue à Douala en mars 2013, au 5<sup>ème</sup> séminaire international du SEEAC sur l'Evaluation

Environnementale, au forum international de l'ATIBT sur le développement durable de la transformation du bois d'octobre 2013 à Brazzaville, etc. ;

Une mission spécifique d'information et de recueil de requêtes dans quatre pays (Cameroun, RDC, Congo, Gabon) de la sous-région s'est ensuite déroulée courant avril 2013 qui a permis de mieux appréhender les besoins et les attentes des entreprises forestières.

Ces dernières ont fait l'objet de trois recommandations adressées au premier Comité de décisions et d'orientations (CDO) qui s'est tenu à Yaoundé, le 1<sup>er</sup> août 2013, à savoir :

1. l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF pour tenir compte du potentiel de progression vers la certification présent au Gabon, alors que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles offrent moins de perspectives en nombre d'entreprises ou de superficies ;
2. l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT);
3. élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal « *suit les principes du FSC ou équivalent* ».

Malgré tous ces efforts, le programme reste encore trop peu (ou mal) connu des concessionnaires et autres intervenants. Ce qui justifie l'organisation d'un atelier national d'information-débat sur le PPECF.

### 3. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est de présenter à nouveau le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) aux concessionnaires et parties prenantes impliqués dans la gestion durable des ressources forestières, dans le bassin du Congo.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- rappeler l'objectif général du PPECF ;
- préciser ses principales composantes à travers des interventions, réalisées, en cours ou à venir ;
- d'identifier les voies d'un renforcement de la communication sur les activités du Programme et la recherche de synergies avec d'autres interventions ;
- nouer de nouveaux contacts au niveau des différents pays et de recueillir des idées d'interventions ;
- tenter de faire le point sur la certification FSC dans le bassin du Congo en termes de forces et faiblesses et de perspectives à court et moyen terme, au regard des avancées du processus FLEGT, mis en place dans le cadre des APV et du nouveau règlement bois européen.

### 4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus au terme de cet atelier sont :

- les entreprises forestières, les administrations forestières nationales et les acteurs de la société civile ont une meilleure connaissance du PPECF, de son mode de fonctionnement et du processus de requête vers le Programme ;
- la base de données du PPECF (contacts, typologie des acteurs, etc.) est mise à jour pour le Congo ;
- des recommandations permettent au Programme de mieux cibler ses appuis ;

- le processus de requête au PPECF a été expliqué et illustré par plusieurs exemples ;
- des synergies ou des associations de moyens ont été mises en évidence avec d'autres intervenants (CBP, C4CF/WWF, FSC BC, etc.).

## 5. Participants

Les participants à cet atelier sont :

- les organisations internationales contribuant à un cadre normé de la gestion durable des forêts et à la certification de niveau FSC. Il peut s'agir d'institutions interétatiques (COMIFAC, Banque mondiale, FAO), d'associations internationales (FSC BC, ATIBT, etc.), de centres de recherche (Nature+ - CIFOR), etc. ;
- le gouvernement à travers ses ministères techniques, qui met en place le cadre réglementaire sur la gestion durable des forêts, et veille à son application ;
- les bailleurs de fonds qui financent des projets visant à la gestion durable des forêts ou promeuvent la certification ;
- les opérateurs locaux des programmes et projets de gestion durable des forêts ;
- les structures locales de production de connaissance sur la forêt, et notamment les universités et les instituts forestiers ;
- les entreprises certifiées et non certifiées d'exploitation forestière ;
- les populations riveraines, autres populations concernées ;
- la société civile.

## 6. Date et lieu

L'atelier aura lieu à Brazzaville le 14 janvier 2014, dans la salle 315 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à partir de 8h30 mn.